

L'an deux mille vingt-deux, le sept-juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Saint André les Alpes sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	12 + 6	18
Total des voix : 24		

Etaient présents :

9 représentants des communes (1 voix chacun) : Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Philippe MARANGES, Castellane ; Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon ; Antoine FAURE, Aups ; Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier ; Alain SAVARY, St Paul lez Durance ;

1 représentant du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (2 voix) : Claude BONDIL

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix) : Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

Date de convocation
24/06/2022

Délibération  
n°22\_07\_B6\_11

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : Jean-Pierre BAGARRE, (Aiguines) à Paul CORBIER ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Christophe BIANCHI ; Raymonde CARLETTI à Jean-Marie PAUTRAT

Porteurs de 2 voix : Nathalie PEREZ-LEROUX (Conseil départemental du Var) à Philippe MARANGES

Porteurs de 3 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Bernard CLAP ; Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Jacques ESPITALIER

Acquisition d'une presse à jus mobile

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Dans le cadre du projet de conservation de la biodiversité fruitière du Verdon et de valorisation des fruits anciens, l'acquisition d'une presse mobile à jus est prévue pour permettre la réalisation de journées de démonstration-sensibilisation sur ce thème, mais aussi le prêt de cette petite unité de transformation à des communes, des groupements ou des agriculteurs qui projettent de valoriser des fruits anciens.

Une consultation des entreprises a été initiée le 10 juin 2022. Le marché sera traité à prix global et forfaitaire. Il comprend la fourniture de la presse mobile, sa livraison au domaine de Valx et la formation de 2 agents du parc à son utilisation/entretien.

Une seule offre a été réceptionnée, celle de la société GILSON Pierre & fils, basée à Hauteville sur Fier (74). Elle répond au cahier des charges et rentre dans le budget prévisionnel de cette opération.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- autorisent le Président à signer le marché avec la société GILSON Pierre & fils pour la fourniture et livraison d'une presse à jus mobile, pour un prix global et forfaitaire de 40 340 €HT, soit 48 408 € TTC.
- autorisent le Président à signer toutes modifications ultérieures et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture

Le  
et publication le

